

Descriptif de formation

Jeudi 9 novembre 2023 – 9h00 à 17h00

Valais - Droit du travail : mise en œuvre des droits issus du contrat de travail

Thème

Le droit du travail est d'une grande importance, car il offre une protection à la fois pour l'employé et l'employeur. Obtenez maintenant les réponses à vos questions en matière de droit du travail grâce à une analyse des règles du CO.

Contenu

Dans le cadre du cours « Droit du travail » seront examinés :

- Bref rappel de certains droits importants issus du contrat de travail
- Comment faire valoir mes droits devant les autorités judiciaires ?
- Quels sont les tribunaux compétents ?
- Comment se déroule la procédure ? (Est-ce gratuit ou non ? puis-je me faire assister ou représenter ? la procédure est-elle longue ou rapide ? quels sont les délais ? etc...)
- Un accent particulier est donc mis sur les démarches concrètes à effectuer pour faire valoir ses droits en pratique.

Méthode

Mise en œuvre en pratique de certains droits issus du contrat de travail et analyses de cas issus de la jurisprudence du Tribunal fédéral et des principaux droits des travailleurs en cas de résiliation des rapports de travail

Animation

Fabien Carron, juriste au SCIV

Public cible

Secrétaires syndicaux, ressources humaines, non-initiés

Participant.e.s

Limité à 12 personnes

Lieu

Syndicats chrétiens du Valais, Rue de la Porte-Neuve 20, 1950 Sion

formation-ARC.Suisse

Inscription

→ Jusqu'au 9 octobre 2023 à l'Institut de formation ARC,
Tél. 031 370 21 11 ou sur le site internet www.formation-arc.ch

Frais

Pour les **membres** des fédérations, les frais sont pris en charge de la manière suivante :

- **Syna** : 4 journées de formation/année ;
2 journées de formation pour les retraité.e.s et apprenti.e.s
- **transfair** / transfair Poste : 2 formations/année
- **SwissPersona**: max. CHF 1'000.- /année
- **SCIV**: max. CHF 450.-/année

Pour les **non-membres** : CHF 500.-